

Vérifier à l'audition

DÉCLARATION
DE
S.E. M. ABDOU SALAM DIALLO
PRÉSIDENT DU COMITÉ POUR
L'EXERCICE DES DROITS INALIÉNABLES
DU PEUPLE PALESTINIEN

*

*

*

*À L'OCCASION DE LA JOURNÉE
INTERNATIONALE DE SOLIDARITÉ
AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN*

29 novembre 2012

Excellence, Président Mahmoud Abbas,
Président de l'Autorité palestinienne,

Monsieur Vuc Jeremić, Président de l'Assemblée
générale des Nations Unies,-

Monsieur Ban Ki-Moon, Secrétaire général des
Nations Unies,

Ambassadeur Hardeep Singh Puri, Président du
Conseil de sécurité des Nations Unies,

Ambassadeur Palitha Kohona, Président du
Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques
israéliennes,

Monsieur Jeffrey Feltman, Secrétaire général
adjoint aux affaires politiques

Mesdames et Messieurs,

En procédant à l'ouverture officielle de cette séance solennelle, nous avons encore tous à l'esprit la nouvelle tragédie qui vient de frapper Gaza et ses alentours. A maintes occasions, nous avons appelé l'attention du Conseil de Sécurité sur le danger dont est porteuse la situation dans les territoires sans que la Communauté internationale n'ait su trouver, à temps, les ressorts d'une nouvelle impulsion pour la relance de la paix.

Notre comité a condamné avec fermeté les violentes attaques que l'armée israélienne a lancées contre Gaza qui endure déjà tant de souffrances. Notre comité a également dénoncé, tout aussi fermement, les tirs aveugles de roquettes effectués depuis Gaza.

Jamais la paix n'a été aussi indispensable pour tous les peuples de la région et pourtant jamais elle n'a semblé aussi inaccessible.

Mesdames et Messieurs,

Nous voici réunis une fois de plus à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Célébrée à la date anniversaire de l'adoption du plan de partage de l'ONU de 1947, elle nous invite à faire une retrospective des decennies passées et durant lesquelles presque tout a été vainement tenter pour instaurer une paix définitive.

Les promesses de rendre justice à tous les peuples de la sous-région, y compris le peuple palestinien, s'étiolent année après année, à la grande détresse des 5 millions de réfugiés qui attendent toujours, dans l'exil, une solution à leur sort tragique.

L'année 1967 a marqué le début de l'occupation israélienne, qui dure depuis bientôt 50 ans. Dans les années 90, les accords d'Oslo ont suscité l'espoir en jetant les bases d'une transition qui devait s'achever en l'an 2000. La Feuille de route du Quartet prévoyait, pour sa part, que la solution des deux États serait effective en 2005 au plus tard. Rien de significatif n'a sanctionné ces échéances sur lesquelles les Palestiniens fondaient beaucoup d'espoir. Les initiatives de paix se sont évanouies les unes après les autres. Entre-temps, les implantations peuplées au départ de quelques dizaines de colons ont grossi jusqu'à atteindre plus d'un demi-million d'habitants, laissant de moins en moins d'espace pour l'État palestinien.

Les Palestiniens se sentent trompés. Ils sont fatigués par les promesses non tenues, tétanisés par les discours lénifiants, las d'attendre leur heure. Les Palestiniens ont besoin de leur propre État, ici et maintenant. Tous les ans, il leur est demandé d'être patients car la diplomatie internationale est sur le point

de faire l'avancée décisive qui va changer leur vie. Ils ne veulent plus et ne peuvent plus attendre.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Les institutions publiques que les Palestiniens ont édifiées avec l'aide de la communauté internationale se délitent faute de moyens financiers. Le bouclage des territoires et le gel des avoirs fiscaux de l'Autorité palestinienne ont eu des conséquences désastreuses sur le fonctionnement de ces institutions. Le Comité exhorte les donateurs à continuer d'apporter leur aide et à l'intensifier de toute urgence.

Excellences

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais à présent évoquer la question de l'admission de la Palestine à l'ONU en qualité d'Etat Observateur non membre.

Si quelques États Membres peuvent être dubitatifs sur l'intérêt du changement de stratégie des Palestiniens concernant la modification de leur statut à l'ONU, personne ne peut, cependant, contester la légitimité de cette démarche. Le droit des Palestiniens à l'autodétermination, à l'indépendance et la souveraineté nationales, dans leur propre État, est indéniable. L'Assemblée générale le confirme année après année à une écrasante majorité.

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais vous inviter à examiner la nouvelle demande des Palestiniens en ayant à l'esprit tout ce que je viens de rappeler. L'ONU a des obligations immuables à l'égard de la question de Palestine; les États Membres aussi, certains plus que d'autres pour des raisons historiques. Je vous engage par ailleurs à montrer votre solidarité en votant en faveur des quatre projets de résolution que je vais présenter cet après-midi à l'Assemblée générale au titre de la « Question de Palestine ».

Le Comité continuera de remplir la mission que lui a confiée l'Assemblée générale tant que les droits inaliénables du peuple palestinien ne seront pas intégralement respectés. Nous resterons mobilisés en faveur d'un règlement définitif du conflit fondé sur la solution des deux États, qui soit juste et pérenne et permette à Israël et la Palestine de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité.

Je vous remercie de votre attention.

*

*

*